

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	13
Votants	17

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Roland SOCQUET-CLERC) Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Gilles FORTE), Christelle BRAVO.

OBJET : PUMPTRACK ET AMENAGEMENTS DANS LE PARC DU GRANIER – SIGNATURE
DES MARCHES DE TRAVAUX
22 - 31/03/2025

Madame Martine VENTURINI, Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°46 en date du 15/07/2024 le conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux « pumtrack et aménagements dans le parc du Granier ».

Les montants initiaux des marchés étaient les suivants :

- Lot 1 pumtrack – WISE RIDE, 10 rue du repos, 38610 GIERES, offre variante, montant 198 211,00 € HT
- Lot 2 aménagements – EVS, 200 rue des Iles, 73250 Saint Pierre d'Albigny, montant 162 666,70 € HT

Total 360 887,70 € HT

Madame le maire présente les projets d'avenants qui ont pour but d'intégrer aux marchés des prestations non prévues initialement.

Lot 1 pumtrack - WISE RIDE, 10 rue du repos, 38610 GIERES, avenant de 1220 € HT (+0,61%)

Lot 2 aménagements - EVS, 200 rue des Iles, 73250 Saint Pierre d'Albigny, avenant de 2 033,60 € HT (+1,25%)

Madame le Maire précise qu'il revient au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants correspondants. En effet, la délégation générale consentie, conformément à l'article L2122-22 alinéa 4 du CGCT, au Maire en matière de marchés publics limite sa compétence aux marchés d'un montant inférieur à 221 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame VENTURINI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Madame le maire à signer les avenants aux marchés pour les travaux de « pumtrack et aménagements dans le parc du Granier »

- Lot 1 pumtrack - WISE RIDE, 10 rue du repos, 38610 GIERES, avenant de 1220 € HT, nouveau montant du marché 199 441,00 € HT
- Lot 2 aménagements - EVS, 200 rue des Iles, 73250 Saint Pierre d'Albigny, avenant de 2 033,60 € HT nouveau montant du marché 164 700,30 € HT

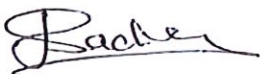
Total : 364 141,30 € HT

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 2 contre Didier CHARAMELET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

